

LE DICO DE L'ÉCO

En partenariat avec www.lafinancepourtous.com

Paiement sans contact

La technologie du « sans contact » est déjà utilisée avec le télépéage sur les autoroutes, le passe Navigo pour les transports en commun en Ile-de-France ou le porte-monnaie Moneo, disponible sur les cartes bancaires notamment. Dans un avenir très proche, il va être aussi possible de régler ses achats en présentant simplement son téléphone portable à la caisse.

Le paiement sans contact utilise la technologie « NFC » (Near Field Communication), une communication radio de courte portée. Ce qui permet des échanges de données par simple rapprochement d'une carte ou d'un téléphone à un terminal de paiement, sans contact physique. Les constructeurs de téléphonie mo-

bile commencent à intégrer la technologie NFC dans certains de leurs smartphones. Autre solution : ajouter au téléphone portable une carte mémoire micro SD qui contient une application de paiement et les données personnalisées de la carte bancaire du client.

Une expérience à Nice

Le commerçant ou le prestataire de services doit être équipé d'un terminal de paiement électronique sans contact, compatible NFC. A Nice (Alpes-Maritimes), une expérience pilote « Cityzi » est menée depuis mai 2010, dans les transports en commun, avec la grande distribution, les commerces de proximité et dans les lieux touristiques. Pour

payer, il suffit de passer le téléphone à moins de 4 centimètres du terminal sans contact. Lorsque la transaction est validée, un signal sonore et visuel est émis. Au-delà de 20 €, le paiement est sécurisé par la saisie d'un code secret. Et le commerçant remet un reçu détaillant la transaction. Cette technologie permet de bénéficier de services complémentaires, grâce à des étiquettes intelligentes lues par le téléphone : horaires des bus et tramway aux arrêts de tram, informations culturelles au musée ou dans le centre-ville...